

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-18/A-00245
Propriétaire(s) : Jonathan Kwan et Susan Lee
Emplacement : 2135, avenue Berwick
Quartier : 8 - Collège
Description officielle : lot 196, plan enr. 341791
Zonage : R10
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un portique et un garage (rajout) à l'avant et du côté est de leur maison isolée de plain-pied, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 3,1 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 0,9 mètre, alors que le règlement exige un retrait d'une cour latérale intérieure d'au moins de 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.